

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

RECHERCHES SUR LA PERSONNE (Deuxième lecture) - (n° 2444)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 22

présenté par
M. Jardé, rapporteur
au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 58, après la référence :

« 1° »,

insérer les mots :

« ou au 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.